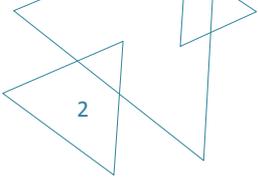
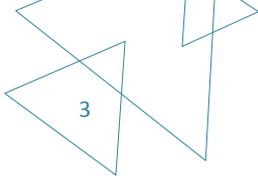


# Rapport annuel

2018





## CONTEXTE

---

Initiée par les acteurs locaux afin de répondre aux problématiques spécifiques du territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est une démarche de concertation qui vise à définir les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau sur un territoire cohérent d'un point de vue hydrographique. Au-delà de la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SAGE est une occasion unique de fédérer les différents acteurs du territoire autour des enjeux de protection et de reconquête des milieux aquatiques et d'instaurer une solidarité amont-aval à l'échelle du territoire. S'appuyant sur la mutualisation des connaissances, des moyens et des efforts, le SAGE doit ainsi permettre l'appropriation par tous de ces enjeux et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin versant. L'objectif, in fine, est de doter le territoire d'un document qui fasse référence dans le domaine de l'eau, qui réponde de manière concrète aux enjeux identifiés et qui contribue pleinement au projet de territoire.

Cette dynamique, portée par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, le SIAH<sup>1</sup> et le SIARE<sup>2</sup>, avec l'appui des services de l'Etat, a été initiée dès 2004. Après une première étape de concertation, le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été défini par arrêté inter-préfectoral le 11 mai 2011. Les membres de la CLE se sont réunis pour la première fois le 29 septembre 2011, marquant ainsi le début de l'élaboration du SAGE.

Les premières étapes de ce travail, qui consistent en la réalisation d'un état des lieux (état initial, diagnostic, tendances et scénarii) et la définition d'une stratégie, ont été menées par les membres de la CLE entre 2012 et 2016 avec l'appui d'un groupement de bureaux d'étude. La phase de rédaction des documents qui à terme constitueront la SAGE s'est déroulée sur 2017 et 2018.

### Description du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer couvre un territoire d'une superficie de 446 km<sup>2</sup> situé au Nord Est de l'agglomération parisienne. Il recoupe 2 départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, et comprend (en tout ou en partie) 87 communes, dont 32 en Seine-Saint-Denis, et 55 dans le Val-d'Oise.

Le territoire du SAGE est situé dans le district hydrographique Seine-Normandie. Il est parcouru par un réseau hydrographique très dense constitué de petits cours d'eau qui entaillent plus ou moins profondément les calcaires de Saint-Ouen et les sables de Beauchamp. Ce réseau, dont on perçoit mal l'ampleur en raison de son importante artificialisation, a pour exutoire la Seine au niveau des communes de Saint-Denis et d'Epinay-sur-Seine.

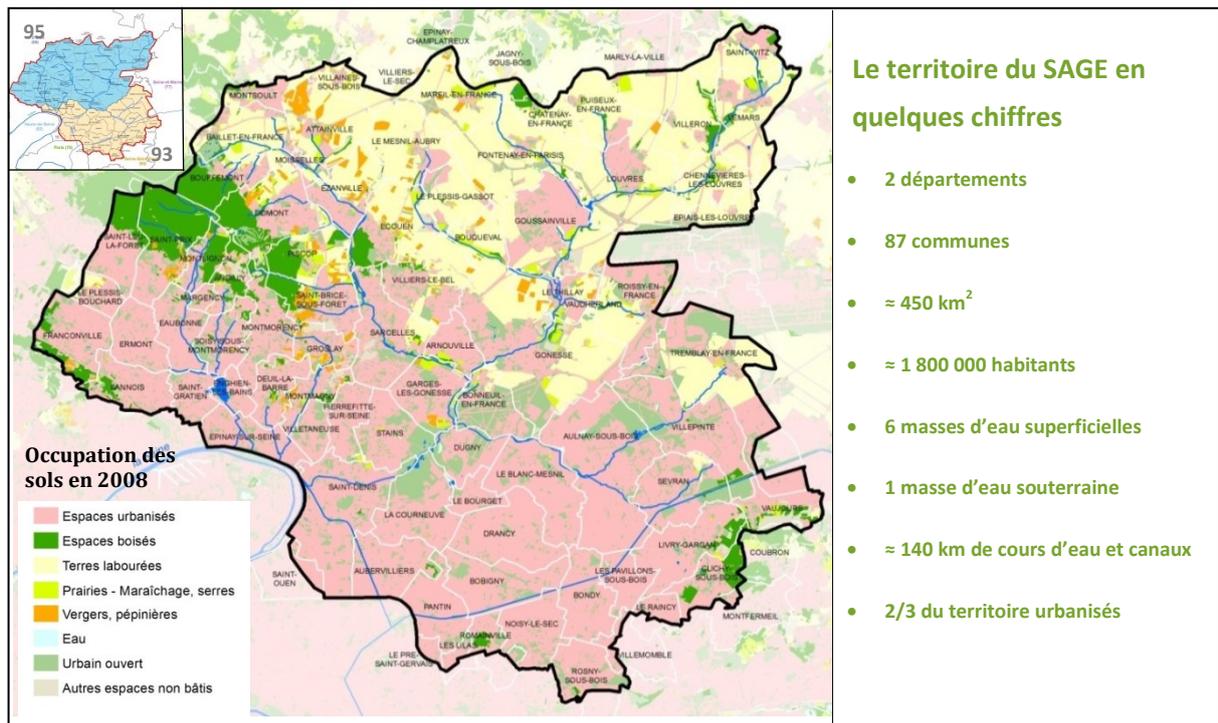
D'après la classification du SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est composé de 7 Masses d'eau :

- 6 masses d'eau superficielles dont :
  - ✓ 2 masses d'eau « petit cours d'eau » : Le Croult Amont et le Croult Aval (ou Vieille Mer)
  - ✓ 3 masses d'eau « très petit cours d'eau » : le ru d'Enghien, la Morée, et le Petit Rosne
  - ✓ 1 masse d'eau « canal » : le Canal de la ville de Paris (canal de l'Ourcq et canal Saint-Denis)
- 1 masse d'eau souterraine :
  - ✓ Eocène du Valois (3104), masse d'eau sédimentaire présente en Ile-de-France et en Picardie.

---

<sup>1</sup> Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

<sup>2</sup> Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains



### Le territoire du SAGE en quelques chiffres

- 2 départements
- 87 communes
- ≈ 450 km<sup>2</sup>
- ≈ 1 800 000 habitants
- 6 masses d'eau superficielles
- 1 masse d'eau souterraine
- ≈ 140 km de cours d'eau et canaux
- 2/3 du territoire urbanisés

## Organisation administrative

### La Commission Locale de l'Eau et le Bureau

L'élaboration du SAGE, conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement, est menée par la Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE est l'instance délibérante du SAGE, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, puis de mise en œuvre du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes de la phase d'élaboration. Par ailleurs, elle constitue un lieu privilégié de concertation et de débat.

La CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été instituée par arrêté préfectoral le 7 septembre 2011 (Arrêté n°2011/10522) et renouvelée le 11 octobre 2017 (Arrêté n°14362). Elle est composée de 66 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état. Elle est représentative des acteurs du territoire.

Le Président de la CLE, élu parmi les représentants des collectivités territoriales, est Monsieur Guy MESSAGER, Président du SIAH Croult et Petit Rosne et Maire honoraire de Louvres.

Le Bureau de la CLE, constitué de 13 membres, a un rôle de Comité de Pilotage.

### La Structure porteuse

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été désigné structure porteuse du SAGE. A ce titre il assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

## Les Commissions thématiques

Lors de l'installation de la Commission Locale de l'Eau, trois Commissions thématiques ont été créées afin de favoriser les échanges, et de mener toutes les réflexions nécessaires à l'élaboration du SAGE. Ces Commissions thématiques sont des instances de concertation qui réunissent les acteurs du territoire, siégeant ou non au sein de la Commission Locale de l'Eau. Elles constituent un appui essentiel pour le travail de la CLE et du Bureau.

Ces commissions, et les thématiques qui leur sont associées, sont les suivantes :

### Commission « Aménagement »

Président : Monsieur Belaïde BEDREDDINE (Vice-Président du Conseil départemental de la Seine-St-Denis, Président du SIAAP)

*Aménagement du territoire, urbanisme et développement urbain, risques (ruissellement, inondations), attractivité du territoire, cadre de vie, identités paysagères, eau dans la ville, infrastructures.*

### Commission « Qualité de l'eau »

Président : Monsieur Michel ADAM (Adjoint au Maire de Dugny)

*Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement, thermalisme, agriculture, mémoire technique de l'eau, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques.*

### Commission « Milieux naturels »

Président : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT (Président du SIARE, Maire de Saint-Prix)

*Etat et fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et humides, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité, usages récréatifs et touristiques liés à l'eau, lieux de ressourcement, nature aménagée, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.*

## Les étapes d'élaboration du SAGE

Le SAGE est élaboré en 6 étapes :

- **l'état des lieux**, qui recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les « manques ». Cette phase primordiale est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la CLE le 19 décembre 2013,
- **le diagnostic** qui apporte une vision synthétique objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Cette phase a été validé par la CLE le 05 mai 2015,
- **la phase tendances et scénarii** qui est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette phase permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leur impact sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2021,2025...). Ensuite différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 5 mai 2015 et ses scénarii alternatifs le 20 septembre 2016.

- **le choix de la stratégie** qui permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée le 15 novembre 2016.
- **la rédaction des documents du SAGE** qui consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour à la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du SAGE ont été validés par la CLE le 28 septembre 2018.
- **la consultation du public.** Les documents du SAGE font ensuite l'objet d'une consultation des assemblées et d'une enquête publique avant d'être approuvé par arrêté interpréfectoral. La consultation des assemblées à débiter le 25 octobre 2018 pour une durée de 4 mois.

Les rapports des différentes phases d'élaboration du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer ainsi que les documents projet du SAGE sont disponibles sur le site internet du SAGE : <http://www.sage-cevm.fr>

## 1. ANIMATION DU SAGE

---

L'animation du SAGE Croult Engchien Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une animatrice recrutée par la structure porteuse du SAGE.

Les principales missions de l'animatrice du SAGE sont les suivantes :

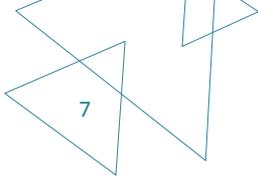
- ✓ Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, convocations, ...)
- ✓ Rédaction et diffusion des différents documents (compte-rendu, diaporamas, notes, ...)
- ✓ Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, ...)
- ✓ Coordination technique, administrative, et financière, des études menées dans le cadre du SAGE ;
- ✓ Préparation et gestion du budget du SAGE ;
- ✓ Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE ;
- ✓ Veille réglementaire ;
- ✓ Création et rédaction des outils de communication externe et interne.

## 2. RÉUNIONS

---

### | Commission Locale de l'Eau

- **La CLE s'est réunie en séance plénière le 28 septembre 2018.** L'ordre du jour était le suivant :
  - Approbation du compte rendu de la CLE du 7 décembre 2017
  - Présentation du projet de SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer
  - Adoption du projet de SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer à soumettre à la consultation du public



27 membres de la CLE ont assisté à cette séance, 17 membres de la CLE avaient donné pouvoir pour être représentés, et 18 personnes non-membres de la CLE étaient présentes. Le Quorum des 2/3 des membres présents ou représentés était atteint.

Le projet de SAGE, déclinant les enjeux du territoire et la stratégie adoptée par la CLE en novembre 2016 consistant à redonner de la place à l'eau sur le territoire, a été présenté. Il se compose d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et d'un règlement

Le PAGD se compose de 79 dispositions répartis dans six objectifs généraux et 18 sous objectifs :

- Objectif 1 : Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques
- Objectif 2 : Rééquilibrer les fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social
- Objectif 3 : Fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles
- Objectif 4 : Développer des usages créateurs de lien social autour de l'eau
- Objectif 5 : Engager la reconquête patrimoniale des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages
- Objectif 6 : Organiser et faire vivre la gouvernance du SAGE

La portée juridique du PAGD est basée sur un rapport de compatibilité. Une fois le SAGE approuvé par arrêté préfectoral, l'ensemble des décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, les documents d'urbanisme ainsi que les schémas régionaux et départementaux des carrières devront être compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs généraux et les sous-objectifs du PAGD dans un délai de trois ans à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral approuvant le SAGE.

Le règlement, se compose de 6 articles :

- Article 1 : Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales des IOTA ou ICPE dirigés vers les eaux douces superficielles
  - Article 2 : Gérer les eaux pluviales à la source et maîtriser les rejets d'eaux pluviales dirigés vers les eaux douces superficielles des cours d'eau, pour les aménagements d'une surface comprise entre 0,1 et 1 ha
  - Article 3 : Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides par les IOTA et les ICPE
- SAGE Croult Enghien Vieille Mer – Compte-rendu de la CLE du 28 septembre 2018 6
- Article 4 : Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides au titre des impacts cumulés significatifs
  - Article 5 : Préserver le lit mineur des cours d'eau
  - Article 6 : Préserver les zones d'expansion des crues pour assurer les fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau

La portée juridique du règlement est basée sur un rapport de conformité, impliquant un respect strict des règles édictées par le SAGE. Ainsi, à compter de la date de publication de l'arrêté approuvant le SAGE, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à toute personne publique ou privée.

Les conclusions de l'évaluation environnementale ont également été présentées : bonne cohérence du SAGE avec les autres plans et programmes, cohérence interne du SAGE, effets positifs sur les thématique « eau » (TVB, milieux aquatiques et humides, qualité de l'eau, biodiversité, sols, ruissellements, usages...) et les thématiques transversales (santé, gouvernance, connaissance, éco-citoyenneté, changements climatiques...) et absence d'effet négatif sur les autres enjeux (air, énergie, déchet...). L'évaluation environnementale n'est pas soumise au vote de la CLE.

**Après discussion, le projet de SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### | Bureau de la CLE

- **Le bureau de la CLE s'est réuni le 12 février 2018** pour travailler sur le rapport d'activités 2017, le programme d'action 2018 et le budget prévisionnel 2018. Cette réunion a également permis de faire un point sur le calendrier d'élaboration du SAGE, et sur la communication à mener au fil de la rédaction des documents du SAGE (commissions thématiques, réunion d'information, newsletter...). Il a également été décidé d'organiser une réunion sur le projet de réouverture de la Vieille Mer afin de faire le point sur les aspects techniques, politiques et financiers des différents acteurs concernés par ce projet et ainsi, positionner le rôle du SAGE en conséquence et écrire les dispositions du PAGD relatives à cette thématique.

### | Commissions thématiques

En 2018, les commissions thématiques se sont réunies 2 fois sous la forme d'une intercommission rassemblant les 3 commissions thématiques :

- **Inter commission du 5 avril 2018**. Cette journée a permis aux membres de commissions thématiques de travailler par atelier sur les différents objectifs du SAGE et de participer à l'écriture des dispositions et règles en apportant des ajustements, des compléments, des nouvelles idées, des retours d'expérience et ainsi enrichir la version provisoire du SAGE à cette date.
- **Inter commission du 4 mai 2018**. Cette demi-journée a permis de présenter les conclusions de la journée du 5 avril.

### | Comité de rédaction

Un comité de rédaction a été mis en place afin de travailler à l'écriture à proprement dites du PAGD et du règlement. Durant l'année 2018, le comité de rédaction s'est réuni 5 fois :

- **Le 18 janvier 2018** (journée entière) sur la définition des objectifs à inscrire dans le PAGD
- **le 5 février 2018** (journée entière) sur la thématique « eaux souterraines » (journée entière)
- **le 21 mars 2018** (demi-journée) sur le règlement
- **le 31 mai 2018** (demi-journée) sur la thématique « gouvernance »

- **Le 9 juillet 2018** (demi-journée) pour la relecture des documents avant qu'ils ne soient soumis au vote de la CLE.

### | Réunion communication

Afin de faciliter l'appropriation du SAGE par les acteurs du territoire, une exposition a été mise en place. Afin de définir le contenu de cette exposition et les modalités d'itinérance de cette exposition, une réunion rassemblant le SIAH, le SIARE et le Département 93 a été organisée **le 5 juillet 2018**.

### | Comité de suivi de l'étude zones humides

Début 2017, l'étude d'inventaire des zones humides a été lancée. Un comité de suivi a été mis en place pour suivre l'avancée technique de ce projet. Le comité de suivi s'est réuni le **2 juillet 2018** pour faire le point sur les derniers inventaires terrains et définir les zones prioritaires.

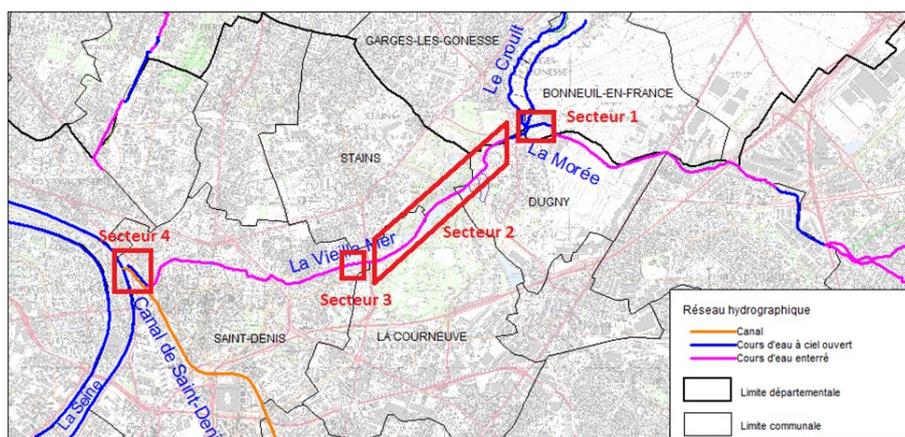
### | Réunion sur le projet « Vieille Mer »

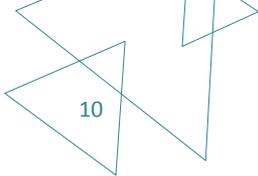
Progressivement busée et transformée en égout, la Vieille Mer est aujourd'hui enterrée sur 95% de son linéaire et s'écoule à travers un réseau maillé d'eau pluviale propriété du SIAAP et géré par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

Le projet de réouverture de la Vieille Mer, inscrit dans la stratégie du SAGE, est un projet vitrine de la mise en œuvre du SAGE. L'ambition de redonner son caractère naturel à la Vieille Mer ne date pas d'hier. Depuis une vingtaine d'années, le Conseil départemental de Seine Saint Denis a mené de nombreuses études, tout d'abord générales puis opérationnelles afin de découvrir la Vieille Mer au niveau du parc Georges Valbon (sur environ 3 km) et du quartier Floréal/Saussaie/Courtille à Saint-Denis (sur environ 500 m). Toutefois ce projet, n'a pas fait l'objet d'un consensus et a manqué du soutien politique des acteurs du territoire.

Afin de redonner une nouvelle dynamique à ce projet, les acteurs du territoire (DEA93, SIAAP, SIAH, métropole) se sont réunis sous l'impulsion du SAGE, **les 22 juin et 17 juillet 2018** afin de réfléchir à un projet de territoire visant à reconquérir les milieux aquatiques tout en intégrant les préoccupations en matière de changements climatiques et de préservation de la biodiversité, et dégager les enjeux et les freins à un tel projet.

Le projet global se compose de 4 secteurs, présentés ici de l'amont vers l'aval :





- Secteur 1 : La renaturation de la Morée en amont immédiat de sa confluence avec la Vieille Mer (MOA potentielle : le SIAH)  
Cette unité vise à renaturer la Morée, dont le lit est bétonné au droit de la station d'épuration de Bonneuil en France, en replaçant si possible le cours d'eau dans son lit d'origine, au travers de zones humides existantes en limite de Dugny.
- Secteur 2 : La réouverture de la Vieille Mer au niveau du parc Georges Valbon (MOA potentielle : le CD93)  
Cette unité vise à restaurer la continuité hydraulique entre la Morée et la Vieille Mer et à recréer un lit mineur de plus de 3 km de long au sein du parc Georges Valbon afin de rétablir une dynamique naturelle de cours d'eau (biodiversité, étiage/crues...) tout en maîtrisant les inondations et en valorisant la rivière auprès du public.
- Secteur 3 : La réouverture de la Vieille Mer dans le quartier Floréal/Courtille à St Denis (MOA potentielle : Plaine Commune)  
Cette unité vise à réouvrir le cours d'eau et à accroître la présence de la nature et de la biodiversité dans un tissu urbain très minéral, créant ainsi un lien avec le parc de la Courneuve et la promenade Vieille Mer.
- Secteur 4 : La valorisation de l'embouchure de la Vieille Mer avec la Seine (MOA à définir en fonction du projet)  
Cette unité se situe dans un secteur en forte mutation. De nombreuses opportunités de requalification existent (animation de la maison éclusière, piste cyclable, projets d'aménagement...) qu'il s'agira d'investir en partenariat avec les acteurs locaux afin de revaloriser un des rares secteurs où la Vieille-Mer est encore à ciel ouvert.

Ce projet de territoire a été présenté à la Direction de l'Agence de l'eau le **4 octobre 2018**.

### | Autres réunions

Outre les réunions de la CLE et de ses différentes instances (Bureau et Commissions thématiques), l'animatrice a également participé à des réunions organisées localement ou à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ces réunions favorisent une meilleure connaissance du territoire et des attentes des acteurs locaux, permettent de mieux faire connaître le SAGE et reconnaître la CLE comme instance locale, et garantissent un suivi des études et démarches locales ou régionales ayant un impact/liens plus ou moins direct avec l'eau et les milieux aquatiques.

Réunion(s)	Date(s)
Thématique « Eau pluviale »	
Groupe de travail « Gestion des eaux pluviales à l'amont des réseaux en vue de la baignade en Seine » - DEA 93	22 janvier, 3 avril et 2 octobre 2018
Atelier participatif sur la gestion des eaux pluviales	20 novembre 2018
Visite des installations de gestion des eaux pluviales de l'aéroport du Bourget	4 juillet 2018

Thématique « Milieux naturels »	
Rencontre de la SNPN et du CDC Biodiversité sur la compensation écologique	9 janvier 2018
Formation à la méthode nationale d'évaluation des fonctionnalités des zones humides - AESN	6 et 7 juin 2018
Cartographie des cours d'eau de Paris proche couronne - DRIEE	11 avril 2018
Copil « Renaturation de la Morée » - SIAH	7 septembre et 19 novembre 2018
Thématique « Eau souterraine »	
Observatoire départemental pour la protection de la ressource en eau - Département 95	30 mai 2018
Groupe de travail sur l'amélioration des connaissances hydrogéologiques	19 octobre 2018
Groupe de travail local sur l'amélioration des connaissances hydrogéologique	27 novembre 2018
Réunion technique sur l'AAC Ezanville – CD95	11 décembre 2018
Thématique « Agricole »	
Charte agricole du Grand Roissy	25 janvier 2018
Suivi des documents d'urbanisme	
SCoT de Roissy Pays de France	10 et 24 janvier, 1 <sup>er</sup> juin et 16 novembre 2018
SCoT de Métropole du Grand Paris	11 juin, 11 octobre et 14 décembre 2018
PLUI Est Ensemble	9 octobre et 14 décembre
PLUI Plaine Commune	3 juillet 2018
PLU Deuil la Barre	14 septembre et 20 décembre 2018
PLU Sarcelles – réunion technique sur les OAP	29 juin 2018
Suivi des projets de territoire	
Visite de terrain du projet « vallon du Sausset »	19 janvier 2018
Réunion technique sur le projet « vallon du Sausset » - EPT terre d'Envol	7 décembre 2018
Réunion technique sur le projet de construction d'un « pôle de conservation » à Goussainville – CA Roissy Pays de France	8 novembre 2018
Réunion technique sur l'aménagement du site archéologique du bois d'Orville à Louvres – CA Roissy Pays de France	28 septembre 2018
Réunions à caractère plus général	
Présentation des résultats de l'étude OCDE sur l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE pour la Gestion du Risque d'Inondation de la Seine en Île-de-France - DRIEE	23 janvier 2018
Groupe régional SAGE - DRIEE	24 mai 2018
MISEN Paris proche Couronne - DRIEE	2 octobre 2018

Forum des acteurs de l'eau - AESN	30 octobre 2018
Comité syndical du SIAH	7 mars 2018 28 mars 2018 27 juin 2018

#### 4. ÉTUDES

##### Rédaction des documents du SAGE

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer, un appel d'offres a été lancé en 2017 afin de recruter un bureau d'étude chargé d'accompagner la Commission Locale de l'Eau (CLE) durant la phase de rédaction des documents du SAGE et la phase de consultation du public qui s'en suit. A la suite de cet appel d'offres, le groupement ADAGE/ASCA/ ICEau/Paillat, Bory et Conti a été retenu.

L'étude a été lancée en début d'année 2017. La première étape de cette étude consiste à rédiger le Plan D'aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE, le règlement du SAGE et l'évaluation environnementale.

L'année 2018, s'est attachée à poursuivre la rédaction du PAGD et du règlement initiée en 2017. Le comité de rédaction a travaillé au cours de 5 temps d'échanges, plus particulièrement à la rédaction des dispositions relatives aux eaux souterraines et à la gouvernance, et à la rédaction des articles du règlement et des objectifs affichés dans le PAGD.

Composition du comité de rédaction				
Membres permanents	Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien Les Bains (SIARE) Conseil départemental de Seine Saint Denis – Direction de l'eau et de l'assainissement Conseil départemental du Val d'Oise Environnement 93 Chambre d'agriculture Agence de l'Eau Seine Normandie Direction Régional et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile de France Direction Départementale des territoires du Val d'Oise			
Membres spécifiques à chaque thématique	Thématique « Eau souterraines»	Thématique « Objectifs du PAGD»	Thématique « gouvernance»	Thématique «règlement»
	SEDIF SIAEP Nord Ecoeu SIAEP Montsoul CA Roissy Pays de France Ville d'Enghien ARS DRIAAF	EPT Grand Paris Grand est EPT Plaine Commune EPT Est Ensemble EPT Terre d'Envol CA Plaine Vallée CA Val Paris SIAAP	Membres permanents	Membres permanents

Le projet de PAGD a été soumis aux commissions thématiques le 5 avril 2018 afin qu'un panel plus large d'acteurs du territoire puissent amender et enrichir ce projet. 42 participants représentant 28

structures différentes (13 collectivités, 8 usagers, 7 services de l'Etat) ont ainsi participé à cette journée de travail et aux 7 ateliers thématiques :

- Atelier n°1 : Les milieux aquatiques et le paysage dans l'aménagement du territoire
- Atelier n°2 : La gestion du pluvial dans l'aménagement du territoire
- Atelier n°3 : Le risque inondation et la gestion multifonctionnelle des ouvrages
- Atelier n°4 : La gestion des milieux aquatiques et humides
- Atelier n°5 : La gestion de l'assainissement et du pluvial
- Atelier n°6 : Les usages de l'eau et des milieux
- Atelier n°7 : L'alimentation en eau potable et les pollutions diffuses

Cette intercommission a permis d'émettre 137 observations sur 33 dispositions structurantes et sur les 6 règles.

Cette intercommission a également permis de réfléchir à la gouvernance propre à chaque thématique et les réflexions ont conduit à la structuration et la rédaction de l'objectif 6 relatif à la gouvernance du SAGE, non rédigé à ce stade.

L'analyse de ces observations et leur prise en compte dans la rédaction du SAGE a été présentée au cours de l'intercommission thématique du 4 mai 2018. Toutes les observations ont été intégrées au projet de SAGE, et 10 remarques ont été mise au débat afin de préciser les attentes des acteurs.



*Travail en ateliers lors de l'intercommission du 5 avril 2018.*

Parallèlement à ces commissions thématiques, le projet de SAGE a été mis à disposition du grand public via le site internet du SAGE ([www.sage-cevm.fr](http://www.sage-cevm.fr)) du 15 mai au 15 juillet 2018 afin de recueillir les observations des citoyens sur ce projet avant son adoption par la CLE.

3 réunions ont également été organisées en juin 2018 pour échanger avec les collectivités du territoire (communes, communautés d'agglomération, établissement publique territoriaux, syndicat intercommunaux...) sur les dispositions en relation avec l'aménagement et l'urbanisme et ainsi recueillir leurs observations.

Au final, le projet de SAGE se compose de 6 objectifs, 19 sous objectifs et 79 dispositions soutenues par 6 articles du règlement.

**Le projet de SAGE a été soumis au vote de la CLE le 28 septembre 2018 et à été adopté à l'unanimité.**

**Il est soumis à la consultation des assemblées depuis le 25 octobre 2018 pour une durée de 4 mois.**



### Armature du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer

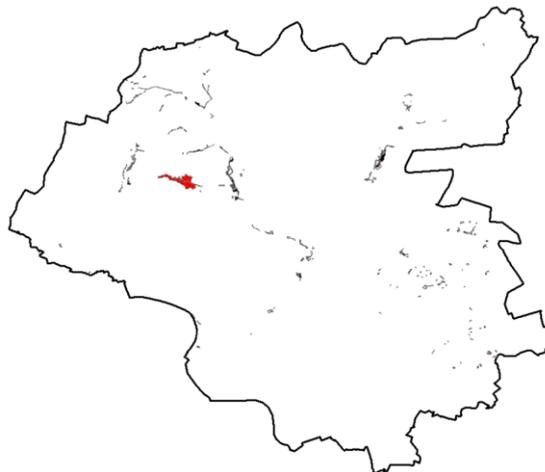
## Inventaire des zones humides du territoire Croult Engchien Vieille Mer

L'étude débutée en 2017 visant à inventorier les zones humides du territoire du SAGE, s'est poursuivie en 2018.

Pour mémoire, en 2017, la localisation des zones humides potentielles et leur hiérarchisation en vue des enjeux du territoire a été menée et une première campagne d'inventaire sur les secteurs à enjeux forts a permis de prospecter 163 zones potentiellement humides et d'identifier 31 zones réellement humides à l'aide de critères botaniques ET pédologiques (21% des zones prospectées).

En 2018, une deuxième campagne d'inventaire a été effectuée au printemps 2018 permettant de prospecter 90 zones potentielles supplémentaires. 18 zones humides ont ainsi été identifiées.

Ces deux campagnes de terrain ont permis de prospectées près de 200 ha de zones potentiellement humides et d'identifier 49 zones humides pour une surface de 74 ha.



Carte des secteurs potentiellement humides prospectés en 2017 et 2018  
(en rouge : zones humides – en gris : zones non humides)



## 6. COMMUNICATION

### Paroles de SAGE

Afin de faciliter la communication sur l'avancée de la procédure SAGE envers les différents acteurs du territoire et notamment ceux non inscrits dans la démarche d'élaboration, un nouveau numéro de la lettre d'information du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer – Paroles de SAGE- a été diffusé en juin 2018.

Celui-ci informe sur les documents constitutifs du SAGE et leurs porté règlementaire ainsi que sur les objectifs du SAGE. Il annonce également les dates des réunions d'information à destinations des collectivités et la possibilité pour les citoyens de participer à la rédaction du document.



### Presse

Afin de diffuser à un public plus large les informations sur l'avancée du projet de SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, le dossier de presse a été mis à jour et un nouveau communiqué de presse a été diffusé en juin 2018. Ces documents ont été transmis à la presse locale et spécialisée ainsi qu'au service communication des communes, des communautés d'agglomération et des établissements publics territoriaux afin de les informer de la consultation citoyenne et de la tenue de 3 réunions d'informations et d'échange sur le projet de SAGE sous l'angle de l'aménagement et urbanisme.

Afin d'informer les citoyens de la possibilité de participer à la rédaction du SAGE, un article de presse est paru le 4 juin 2018 dans les éditions du Val d'Oise et de la Seine Saint Denis de Le Parisien.

*Article de presse paru le 4 juin 2018 dans les éditions du Val d'Oise et de la Seine Saint Denis de Le Parisien*

### Réunions de présentation

- Des réunions d'informations et d'échanges à destination des collectivités afin de leur présenter les dispositions et règles du SAGE en relation avec l'aménagement et l'urbanisme, et recueillir leurs observations avant que le projet de SAGE ne soit adopté par la CLE, ont été organisées :

(Communiqué)

**Participer à l'élaboration du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer**

**Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult - Enghien - Vieille Mer est en phase finale de rédaction. Ce sont 87 communes, dont 32 en Seine-Saint-Denis et 55 dans le Val-d'Oise, qui sont, à terme, concernées par ce document.**

**Le SAGE : un outil de gestion durable de l'eau à l'échelle locale**  
 Le SAGE a pour objectif de mettre en valeur la ressource en eau et de la protéger tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Il est élaboré à l'échelle du bassin versant, territoire alimentant en eau une rivière, ce qui permet de s'affranchir des limites administratives.  
 Sur le territoire, l'enjeu est de chercher à rétablir un certain équilibre entre développement urbain et préservation de l'eau, des milieux

aquatiques et de leurs paysages. Au-delà de la préservation de la ressource en eau, il s'agit également d'améliorer le cadre de vie actuel et celui des générations futures (réouverture/renaturation des rivières, gestion des berges et des zones humides, réduction des inondations...).  
 En un mot, recréer un lien positif à l'eau et aux milieux aquatiques.

Une fois le SAGE validé, les projets d'aménagement, les plans locaux d'urbanisme et toutes décisions relatives à l'eau devront prendre en compte obligatoirement les objectifs du SAGE.

**Le SAGE : Un processus collectif**  
 Rédiger un tel document revient à formaliser des objectifs partagés par les acteurs locaux, établir les dispositions permettant de les atteindre et encourager les acteurs du territoire à mettre en valeur l'eau dans leurs projets futurs. La rédaction du SAGE mobilise l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités territoriales, associations, organisations professionnelles, services de l'État...) dans une démarche de co-construction, en vue de concevoir un document clair, équilibré et reflétant la diversité des enjeux.

Dans ce cadre, la **Commission Locale de l'Eau, assemblée en charge de l'élaboration du SAGE, invite le public à participer à la rédaction de ce projet, en lui faisant parvenir, avant le 15 juillet 2018, ses observations** sur les documents de travail qui sont publiés sur son site internet ([www.sage-covm.fr](http://www.sage-covm.fr)).

- Pour le bassin versant du Croult et du Petit Rosne, le jeudi 14 juin à 14h, au SIAH à Bonneuil en France
- Pour le département de Seine-Saint-Denis, le vendredi 15 juin à 14h, au Conseil départemental de Seine Saint Denis à Bobigny :
- Pour le bassin versant du ru d'Enghien et du ru des Haras, le mardi 19 juin à 16h, au SIARE à Soisy-sous-Montmorency

Ainsi sur les 106 collectivités (communes, communautés de communes/agglomération, établissement public territoriaux, métropole, départements, régions, syndicats intercommunaux ayant une compétence dans la gestion de l'eau, PNR...) conviées à ces réunions, seules 42 personnes de 26 structures différentes ont assistées à ces temps d'échange.

- Des réunions de présentation du projet de SAGE à destination des 120 structures devant donner leur avis sur le projet dans le cadre de la consultation des assemblées ont été réalisées :
  - Le mardi 4 décembre à 9h30 au SIARE
  - Le vendredi 7 décembre à 10h au conseil départemental de Seine Saint Denis
  - Le Lundi 17 décembre à 10h au SIAH

47 personnes de 36 structures différentes ont assistées à ces réunions et ont pu poser leurs questions relatives aux documents du SAGE.



*Réunions d'information sur le projet de SAGE dans le cadre de la consultation des assemblées – décembre 2017*

- Dans le cadre de la consultation des assemblées, le projet de SAGE a également été présenté, à la demande des intéressés:
  - A la commission territoriale Seine Francilienne de l'Agence de l'Eau le 30 octobre 2018
  - Au bureau municipale de Montmorency le 10 décembre 2018
- Afin de faire connaître les SAGE aux acteurs de l'Ile de France et les stratégies communes portées par ces documents (protection des zones humides, limitation du ruissellement, réduction de la vulnérabilité face aux risques inondations...), les animateurs des SAGE franciliens ont été amenés à promouvoir les SAGE à l'aide de présentation commune lors de :

- Réunion technique de préparation du PADD du SCOT Métropolitain le 11 octobre
- Atelier sur la gestion locale des eaux pluviales le 20 novembre 2018
- Réunion technique « zonage pluvial et PLUI » à l'EPT Est Ensemble le 14 décembre 2018

## | L'exposition

Dans le cadre de la consultation des assemblées, afin d'accompagner les collectivités et structures associées devant donner leur avis sur le projet de SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, une exposition itinérante a été mise en place. 6 panneaux (enrouleurs) de dimensions 80x200 cm visent à exposer de manière synthétique ce qu'est le SAGE Croult-Enghien Vieille Mer, sa stratégie et les principales dispositions qui le composent.

L'exposition s'organise de la façon suivante :

- Le schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (panneau 1),
- Une stratégie en réponse aux enjeux du territoire (panneau 2),
- Réduire le risque d'inondation (panneau 3),
- Impulser le retour de l'eau et de la nature en ville (panneau 4),
- Donner une dimension positive et récréative à l'eau (panneau 5)
- Préserver les ressources en eau souterraine pour le futur (panneau 6)

Depuis le 29 octobre 2018, l'exposition a été exposée au SIAH, au SIARE, au conseil départemental de Seine Saint Denis, à la Communauté d'agglomération Val Parisis, à l'EPT Terre d'Envol et à l'EPT Grand Paris Grand Est. Son tour itinéraire se poursuit en 2019 avec la réservation de l'exposition, à ce jour, par 7 autres collectivités.



*Exposition du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer*

## | Émission de Radio

Le 29 juin 2018, M. Messenger et M. Enjalbert, respectivement Président et Vice Président du SAGE ainsi que Aline GIRARD, l'animatrice du SAGE, ont été invités par Mme Sueur à participer à l'émission «Le bar de l'économie » sur Radio Enghien afin d'expliquer ce qu'est le SAGE Croult-Enghien Vieille Mer.

## Site internet du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Ce site internet permet de donner des informations sur la démarche SAGE en général (élaboration, fonctionnement, opposabilité ...) et plus particulièrement sur le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (territoire, composition de la CLE, calendrier d'élaboration, compte-rendus...).

Tout au long de l'année 2018, le site internet a été mis à jour afin de mettre à la disposition du public les documents provisoires du SAGE lors de la concertation citoyenne de mai à juillet 2018 et les documents validés par la CLE en septembre 2018 et soumis à la consultation des assemblées.

## 7. BUDGET

L'animatrice est chargée d'élaborer et de suivre le budget du SAGE. Les recettes sont constituées, d'une part, d'aides financières attribuées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et, d'autre part, de la participation financière du SIAH Croult et Petit Rosne, du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien (SIARE). La participation financière de chacune des trois structures se fait au prorata du nombre de Communes représentées pour chaque territoire dans le collège des collectivités. Cette répartition, formalisée par une convention de partenariat, est la suivante :

- Conseil départemental de Seine St Denis = 50%
- SIAH Croult et Petit Rosne = 30%
- SIARE = 20%

Pour l'année 2017, l'AESN a apporté une aide financière, à hauteur de 50%, pour les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du SAGE. Les études nécessaires à l'élaboration du SAGE sont quant à elle financées à hauteur de 80% par l'AESN.

Les recettes et dépenses (prévisionnelles et liquidées) en section de fonctionnement et d'investissement sont les suivantes :

### 💧 Compte administratif 2018 - Section de fonctionnement :

#### Dépenses

	2018	
	prévisionnel	liquidé
Charges à caractère général	15 700 €	<b>13 438,54 €</b>
Charges de personnel	55 000 €	<b>52 967,72 €</b>
Amortissement	54 000 €	<b>51 524,20 €</b>
Virement à la section d'invest.	7 300 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>132 000 €</b>	<b>117 930,46 €</b>

#### Recettes

	2018	
	prévisionnel	liquidé
Résultat de fonctionnement	20 971,04 €	<b>20 971,04 €</b>
Aides de l'AESN	35 350 €	<b>28 204 €</b>
Participat° CD93	17 675 €	<b>15 866,88 €</b>
Participat° SIARE	7 070 €	<b>6 346,75 €</b>
Participat° SIAH	10 605 €	<b>9 520,13 €</b>
Amortissement	39 576 €	<b>37 917,38 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>132 000 €</b>	<b>118 827,18 €</b>

## Compte administratif 2018 - Section d'investissement :

### Dépenses

	2018	
	prévisionnel	liquidé
Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	48 532,27 €	<b>48 532,27 €</b>
Frais d'études	303 630 €	<b>142 998 €</b>
Concessions et droits similaires	561,73 €	- €
Amortissement	39 576 €	<b>37 918,38 €</b>
<b>TOTAL</b>	392 300 €	<b>229 448,65 €</b>

### Recettes

	2018	
	prévisionnel	liquidé
Virement de la sect° de fonctionnement	7 300 €	<b>0 €</b>
Aides de l'AESN	260 630,30 €	<b>141 345 €</b>
Participat° CD93	23 677,30 €	<b>10 885,50 €</b>
Participat° SIARE	9 470,92 €	<b>4353,40 €</b>
Participat° SIAH	13 305,08 €	<b>6 531,30 €</b>
FCTVA	23 916,30	<b>1 066,92 €</b>
Amortissement	54 000 €	<b>51 524,20 €</b>
<b>TOTAL</b>	392 300 €	<b>215 706,32 €</b>

Guy MESSAGER

Président de la CLE  
Croult Enghien Vieille Mer



## **ANNEXES**

---

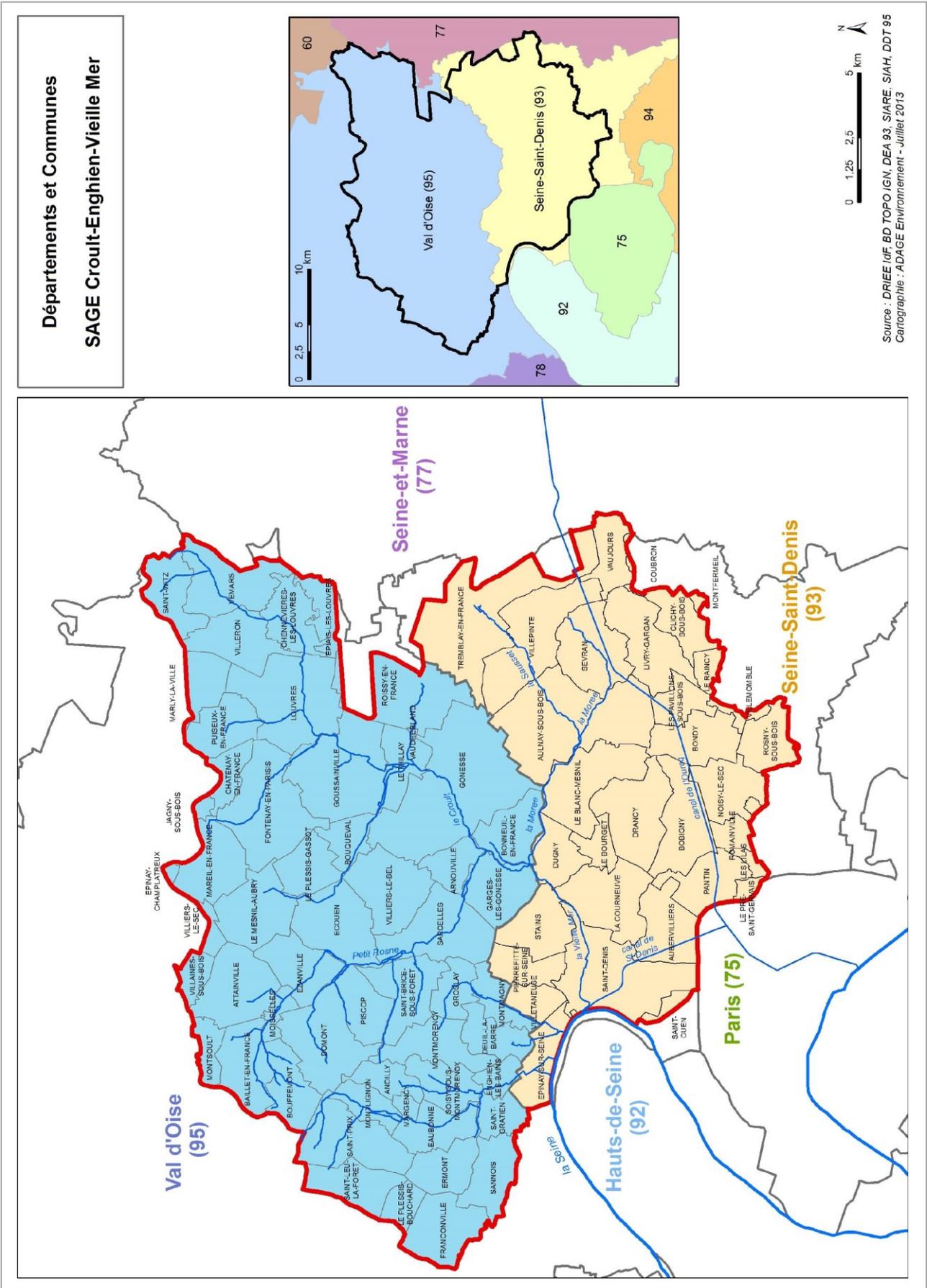
ANNEXE 1 – Cartes du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

ANNEXE 2 – Arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau

ANNEXE 3 – Répartition du temps de travail par mission

ANNEXE 4 – Perspectives pour l'année 2019

ANNEXE 1 - Carte du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer



## ANNEXE 2 - Arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau



### PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt  
et de l'environnement

Pôle Eau

**Arrêté préfectoral N° 14362**  
portant modification de la composition et renouvellement des membres de la  
commission locale de l'eau du schéma d'aménagement  
et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer »

Le préfet du Val-d'Oise

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de l'environnement, notamment les articles L. 212-4, R 212-29 à R 212-34 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

**VU** le courrier en date du 23 juillet 2009, de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis confiant à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise la mise en œuvre du SAGE « Croult, Enghien, Vieille-Mer, en qualité de préfet « pilote » ;

**VU** l'arrêté inter-préfectoral N° 2011/10361 du 11 mai 2011 fixant le périmètre du SAGE et désignant le Préfet du Val-d'Oise pour suivre, pour le compte de l'État, la procédure d'élaboration de ce SAGE ;

**VU** l'arrêté préfectoral N° 2011/10522 du 07 septembre 2011 instituant la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer », notamment l'article 3 qui fixe la durée du mandat des membres de la CLE à 6 années ;

**VU** l'arrêté préfectoral N° 2016/13287 du 09 juin 2016 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer » ;

**VU** les délibérations et courriers réceptionnés suite à la consultation, en date du 6 avril 2017 et relance du 20 juillet 2017, des organismes membres de la CLE afin de nommer leur représentant ;

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier la composition de la CLE compte tenu des modifications intervenues suite à l'entrée en vigueur du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SCRI) d'Île-de-France en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et de renouveler les membres arrivés en fin de mandat ;

**SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Val-d'Oise ;

### **ARRETE**

**Article 1** : la Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Croult, Enghien, Vieille-Mer », constituée en application des articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 du code de l'environnement, comprend **66** membres répartis comme suit :

**I/ Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (37 membres) :**

a) Représentants du Conseil régional et des Conseils départementaux (3 membres) :

- Monsieur Claude BODIN, conseiller régional d'Île-de-France
- Monsieur Daniel DESSE, vice-président du conseil départemental du Val-d'Oise
- Madame Nadège GROSBOIS, vice-présidente du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

b) Représentants des structures gérant l'assainissement (4 membres) :

- Monsieur Guy MESSAGER, Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH)
- Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Président du Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE)
- Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Vice-Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis (Direction de l'eau et de l'assainissement – DEA – en charge de l'assainissement dans le 93 en lieu et place des collectivités)
- Monsieur Azzedine TAÏBI, Conseiller du Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

c) Représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (8 membres) :

- Monsieur Patrick OLLIER de la Métropole du Grand Paris
- Monsieur Christian LAGRANDE de l'établissement Public Territorial Est-Ensemble
- Madame Kola ABELA de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune
- Monsieur Jacques MAHEAS de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est
- Monsieur Mathieu MONTES de l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'envol
- Monsieur Maurice CHEVIGNY de la Communauté d'agglomération Val Parisis
- Monsieur Jean-Pierre DAUX de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée
- Monsieur Jean-Luc HERKAT de la Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France

d) Représentants des communes du Val-d'Oise (10 membres) :

- Monsieur Paul Edouard BOUQUIN, Conseiller municipal de Domont
- Monsieur Alain BOURGEOIS, Maire d'Ézanville
- Monsieur Didier GUEVEL, maire de Le Plessis Gassot
- Monsieur Mohamed HAKKOU, Adjoint au maire de Gonesse
- Madame Anita MANDIGOU, adjointe au Maire de Goussainville
- Monsieur Gilles MENAT, Adjoint au Maire de Baillet-en-France
- Monsieur Joël BOUTIER, Maire de Groslay,
- Madame Nadine SENSE, conseillère municipale de Franconville
- Monsieur Sébastien MEURANT, Maire de Saint-Leu la Forêt
- Monsieur Philippe SUEUR, Maire d'Enghien-les-Bains

e) Représentants des communes de Seine-Saint-Denis (10 membres) :

- Monsieur Anthony DAGUET, Adjoint au Maire d'Aubervilliers
- Monsieur Fouad EL KOURADI, Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois
- Monsieur Jean-Jacques JENNÉ, Conseiller municipal de la mairie du Bourget
- Monsieur Gilles POUX, Maire de la Courneuve
- Monsieur Michel ADAM, Adjoint au Maire de Dugny
- Madame Eugénie PONTHER, Adjointe au Maire d'Épinay-sur-Seine
- Monsieur Jean-Abel PECAULT, Conseiller municipal du Pré-Saint-Gervais
- Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois
- Monsieur Alain DURANDEAU, Adjoint au Maire de Tremblay-en-France
- Monsieur Dominique BAILLY, Maire de Vaujours

f) représentant du Parc naturel régional Oise Pays-de-France (1 membre) :

- Monsieur Jacques RENAUD, Vice-Président du Parc naturel régional Oise Pays-de-France

g) représentant de l'Établissement public territorial de Bassin Seine - Grands Lacs (1 membre) :

- Monsieur Bertrand KERN, administrateur des Grands Lacs de Seine

**II/ Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (17 membres) :**

- Monsieur le Président de la Chambre départementale de commerce et d'industrie du Val-d'Oise ou son représentant

- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre interdépartementale de l'agriculture d'Île-de-France, ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération du Val-d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération de Paris, des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Val-d'Oise Environnement ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Environnement 93 ou son représentant
- Madame la Présidente de l'Association locale Aulnay environnement ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Assars ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que choisir ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Organisation générale des consommateurs (ORGECO) ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association des organismes HLM de la région Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le représentant des Propriétaires fonciers non bâtis (un représentant de la Chambre interdépartementale de l'Agriculture d'Île-de-France)
- Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région Nord Ecouen ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat des eaux d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le Président Directeur Général d'Aéroports de Paris - Le Bourget ou son représentant
- Monsieur le Président du Service des canaux de la Ville de Paris ou son représentant

### **III/ Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (12 membres)**

- Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, coordonnateur de bassin ou son représentant
- Monsieur le Préfet du Val-d'Oise ou son représentant
- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ou son représentant
- Madame la directrice de l'agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant
- Monsieur le Délégué régional de l'Agence Française de la Biodiversité ou son représentant

- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Environnement et de l'énergie d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement de l'aménagement d'Île-de-France ou son représentant
- Madame la Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ou son représentant
- Monsieur le directeur départemental des territoires du Val-d'Oise (DDT 95) ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'établissement public Grand Paris Aménagement (GPA) ou son représentant
- Monsieur le Président de la délégation d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire du centre national de la propriété forestière ou son représentant

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article R 212-31 du Code de l'environnement, la durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'État, est de six années.

Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas de vacance, pour quelque raison que ce soit, du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions de membre de la CLE sont bénévoles.

**Article 3 :** En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

**Article 4 :** Lors de la réunion d'installation de la CLE, le président est désigné au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

**Article 5 :** Le fonctionnement de la Commission locale de l'eau s'effectue selon les modalités des articles R 212-32 à R 212-34 du Code de l'environnement.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (<http://www.val-doise.gouv.fr>) et sur le site internet (<http://www.gesteau.eaufrance.fr>).

**Article 7 :** Le Préfet, secrétaire général de la région Île-de-France, Préfecture de Paris, le Préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, préfecture de police, les secrétaires généraux des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

Fait à Cergy le  
Le préfet  
Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Daniel BARNIER

11 OCT. 2017

### ANNEXE 3 – Répartition du temps de travail par mission en 2018

Mission	Temps passé
Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, briefing amont avec le Président, convocations, ...)	~ 9%
Rédaction et diffusion des différents documents (compte-rendu, diaporamas, notes, avis...)	~ 14%
Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails, envoi des courriers, réponses, consultation des assemblées...)	~ 7%
Suivi technique, administratif, et financier des études menées dans le cadre du SAGE : demandes de subventions, suivi des prestataires...	~ 38%
Préparation et gestion du budget du SAGE	~ 6%
Entretiens avec les acteurs du territoire	~ 1%
Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE	~ 10%
Communication	~ 15%

## ANNEXE 4 - PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2019

Le tableau suivant récapitule les principales actions prévues pour l'année 2019 :

Actions	Descriptif des missions	Calendrier prévisionnel
Consultation des assemblées	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consultation pour avis des assemblées</li> <li>➤ Prise en compte des observations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Janvier et février 2019</li> <li>➤ Mars 2019</li> </ul>
Enquête publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Organisation de l'enquête publique</li> <li>➤ 3 Réunions publiques</li> <li>➤ Prise en compte des observations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avril à juillet 2019</li> <li>➤ Septembre 2019</li> <li>➤ Novembre 2019</li> </ul>
Étude « Poursuite de l'inventaire des zones humides »	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Démarrage de l'étude</li> <li>➤ Coordination administrative et technique de l'étude</li> <li>➤ Suivi budgétaire</li> <li>➤ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2019</li> </ul>
Étude « gouvernance »	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rédaction du CCTP</li> <li>➤ Demande de subvention</li> <li>➤ Lancement de l'appel d'offre et attribution du marché</li> <li>➤ Démarrage de l'étude</li> <li>➤ Coordination administrative et technique de l'étude</li> <li>➤ Suivi budgétaire</li> <li>➤ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1<sup>er</sup> semestre 2019</li> </ul>
Étude « Référentiel paysager »	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rédaction du CCTP</li> <li>➤ Demande de subvention</li> <li>➤ Lancement de l'appel d'offre et attribution du marché</li> <li>➤ Démarrage de l'étude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2<sup>ème</sup> semestre 2019</li> </ul>
Inventaire du patrimoine lié à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recensement du patrimoine lié à l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2019</li> </ul>
Réunions des Instances du SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Commission Locale de l'Eau</u> : 3 réunions               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation du projet de SAGE suite à la consultation des assemblées</li> <li>• Présentation de l'étude « zone humide »</li> <li>• Validation du projet de SAGE suite à l'enquête publique / Adoption du SAGE</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avril 2019</li> <li>➤ Mai 2019</li> <li>➤ Décembre 2019</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Bureau de la CLE</u> : 3 réunions</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Comité de rédaction</u> : 2 réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mars et septembre 2019</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Comité de suivi de l'étude « Poursuite de l'inventaire des zones humides »</u> : 3 réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mai, juin et Novembre 2019</li> </ul>
Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour du site Internet du SAGE CEVM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2019</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création d'une plaquette « zones humides »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mai 2019</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Paroles de SAGE – 2 numéros</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mai et Décembre 2019</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communiqués de presse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mai 2019</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Itinérance de l'exposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2019</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibilisation générale sur l'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 2019</li> </ul>



 **SAGE**  
Croult • Enghien • Vieille Mer

**Commission Locale de l'Eau  
Croult Enghien Vieille Mer**

Rue de l'eau et des enfants  
95500 Bonneuil-en-France

[contact@sage-cevm.fr](mailto:contact@sage-cevm.fr)

 [@sage-cevm](https://twitter.com/sage-cevm)